



MATHIEU DARNAUD
SENATEUR DE L'ARDECHE
CONSEILLER MUNICIPAL
DE GUILHERAND-GRANGES

ANNE VENTALON
SENATRICE DE L'ARDECHE
CONSEILLERE MUNICIPALE
DE VALS-LES-BAINS

FABRICE BRUN
DEPUTE DE LA
3EME CIRCONSCRIPTION
DE L'ARDECHE

Communiqué de presse du jeudi 13 mars 2025

Compétences « eau » et « assainissement » :

L'Assemblée nationale adopte enfin la liberté de compétences pour les communes.

Lors de sa séance publique du 13 mars 2025, l'Assemblée nationale a très largement adopté la proposition de loi sénatoriale visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement ».

Les Sénateurs Mathieu DARNAUD et Anne VENTALON, ainsi que leur collègue député Fabrice BRUN se réjouissent de l'adoption de ce texte, qui prévoit **la fin du transfert obligatoire de ces deux compétences aux intercommunalités**, transfert initialement programmé par la loi NoTRE en 2015.

C'est l'épilogue d'un long combat parlementaire, débuté au Sénat dès 2017 par le dépôt d'une première proposition de loi par Mathieu DARNAUD. Soutenu par Fabrice BRUN, alors rapporteur à l'Assemblée nationale, ce texte visait à rétablir la confiance envers les élus locaux dans leur gestion quotidienne de l'eau.

Une commission mixte paritaire se réunira dans les prochains jours pour entériner l'adoption de ces dispositions. Elle réaffirmera ainsi la primauté de la liberté communale sur les postures rigides et dogmatiques qui ont prévalu ces dix dernières années, particulièrement inadaptées à nos communes de pentes et de montagne.

Les trois parlementaires ardéchois restent déterminés à mener ce combat jusqu'à son terme et seront particulièrement vigilants quant aux conclusions de cette commission et à l'entrée en vigueur rapide de ce texte.